

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ENSIAME

Du mardi 25 novembre 2003

Monsieur PATTYN, Président du Conseil d'Administration, accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

Monsieur DELEBARRE accueille et énonce la liste des personnalités excusées et ayant donné un pouvoir.

Après un rappel de l'ordre du jour, Monsieur DELEBARRE présente 3 nouveaux conseillers :

- **Représentant des activités économiques**

Monsieur TISON en remplacement de Monsieur SCHNEIDER

- **Représentant industriel**

Monsieur WAUTERS remplace Monsieur COENE : vote à l'unanimité

- **Représentant des anciens élèves**

Monsieur STERLIN remplace Monsieur LALLART : vote à l'unanimité

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2003

M. PATTYN présente le compte-rendu du Conseil d'Administration du 21 octobre 2003.

Melle SADAUNE relève une erreur dans le bilan sur la rentrée 2003-2004 : 25 places dans la filière Mécatronique et non 27. Le compte-rendu ainsi modifié est alors soumis au vote. Celui-ci est voté à l'unanimité.

2 - BUDGET 2004

M. DELEBARRE précise que les documents présentés sont une synthèse depuis 2000.

- *évolution des recettes*

M. DELEBARRE commente la chute de la DGF (dotation globale de fonctionnement), celle-ci a chuté de 33% en 2003 et celle de 2004 devrait encore chuter.

M. DELEBARRE attend un retour de M. DESRUMAUX vers mars 2004 selon le compte financier de l'année. Il souligne que l'école est privée de son autonomie pédagogique pour les investissements.

Le graphique montre que la campagne de la Taxe d'apprentissage n'a pas été si mauvaise en 2003.

- *évolution des dépenses*

→ réduction des frais de personnel pour 2003

→ investissement et communication très amputés

→ Relations Internationales non touchées par la perte de budget.

- *évolution du potentiel enseignants*

M. DELEBARRE commente ce tableau, un poste de Professeur a été attribué à D. Deneux. Il y a eu une création de poste de Maître de Conférences et de 2 postes d'ATER.

M. DELEBARRE souligne que le Ministère s'est engagé à réduire le déficit. Le potentiel représente le nombre d'heures que l'Ecole peut assurer.

- *évolution du budget en K€*

M. DELEBARRE souligne la diminution de 50% de la Dotation Globale de Fonctionnement entre 2000 et 2004.

- nombre d'étudiants en baisse : une quarantaine d'étudiants en moins entre 2002-2003 et 2003-2004.
- *évolution de la Taxe d'Apprentissage* : elle était constante de 1999 à 2001, bonne année en 2002. 138 000 K€ en 2003.
- *budget initial*

M. DELEBARRE explique le mode de fonctionnement. Huit centres de responsabilités sont identifiés.

Investissement :

26 000 € d'investissement en DIR, et 11 000 € d'achats pour le projet Gisèle.

Personnel :

Les frais en personnel ETUD sont composés des heures complémentaires et des heures de surveillance.

Fonctionnement :

Un comparatif de consommation entre les différentes filières est dressé.

M. PATTYN propose de passer au vote du budget, celui-ci est voté à l'unanimité.

La parole revient à M. BRICOUT, 1^{er} Vice-Président de l'Université : « L'Université a pour souhait de booster une école jeune qui n'investit pas depuis deux ans. »

La DBM de prélèvement sur réserve est acceptée par l'Université mais cette gestion n'est pas optimale.

- *présentation de la DBM de rattachement*

Elle est d'un montant de 16 000 € et va servir à l'achat de matériel pour la géante Gisèle. La DBM est votée à l'unanimité.

- *Budget IMECA (réseau AIP-PRIMECA)*

C'est un compte rattaché à l'ENSIAME qui reçoit une subvention d'exploitation de l'Etat.

M. COUTELLIER présente ces données et les commente. Il précise que les heures complémentaires sont payées aux professeurs d'anglais pour leurs travaux de traduction et de relecture.

Le budget IMECA est voté à l'unanimité.

- *Budget ISIV*

Le budget ISIV est présenté par S. BALLET (4 centres de responsabilités)
Celui-ci est voté à l'unanimité moins une voix.

3 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Proposition d'une subvention d'un montant de 6 500 € à l'association Nuit ENSIAME pour le Gala du 14 février 2004.

La subvention est votée à l'unanimité.

- Proposition d'une subvention d'un montant de 8 000 € à l'association des étudiants de l'ISIV.

La subvention est votée à l'unanimité.

4- PROJET ITI

Le projet ITI (Ingénierie des Transports Intelligents) d'un montant de 500 000 € est présenté par Thierry BERGER.
Il est voté à l'unanimité.

5- QUESTIONS DIVERSES

M. DELEBARRE annonce que le Président de l'Université diminue de 0.9 M€ le financement du nouveau bâtiment initialement d'un montant de 3.8 M€ et d'une surface de 2500m².
L'ISIV ayant réalisé une extension, M. LEVEL considère que l'ENSIAME a déjà utilisé une partie du budget initial et qu'il reste 2.8 M€.

M. DELEBARRE propose une motion au Conseil d'Administration :

« Le Conseil d'Administration de l'ENSIAME demande à Monsieur LEVEL, Président de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, que soit maintenu le budget initial de l'extension ENSIAME hors ISIV (3 811 000 €) dans le respect du projet accordé par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education et de la Recherche le 19 décembre 2002. »

Cette motion est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur PATTYN lève la séance et remercie les membres du Conseil de leur participation.

Etaient présents :

Collège A : Mme HARMAND, Messieurs FLAMME, LOSLEVER, MILLOT
Collège B : Melle SADAUNE, Messieurs BERGER, BUECHE, DEQUIDT, MENET, VALDES
Collège C : M. ANCEAU

Représentants des étudiants :
Melle CORNUT

Collège des personnalités extérieures :
Mme HOUSSIER, Messieurs CAUCHAIN, DAVID, DEHANT, IOOS, NICOLAS, PATTYN, WAUTERS.

Les invités au Conseil :
Messieurs BRICOUT, COUTELLIER, DELEBARRE, GALLO, LOYZANCE, ROGER, TRENTESAUX.

Ont donné pouvoir :

M. CHEVALIER à Mme HOUSSIER
M. DURETZ à M. DEHANT
M. GROS à M. PATTYN
M. MERLIER à M. NICOLAS
M. TATON à M. PATTYN
M. COURTOIS à M. CAUCHAIN
M. DUBAR à Mme HARMAND
Mme BOUCHART à M. ANCEAU
M. VILLAMAUX à Melle CORNUT

Etaient excusés :

Mme BOUCHART, Messieurs CHEVALIER, COURTOIS, DUBAR, DULION, DURETZ, GROS, MERLIER, POPIEUL, TATON, VILLAMAUX.